



HAL
open science

Internet, un nouveau pouvoir ?

Benjamin Loveluck

► **To cite this version:**

Benjamin Loveluck. Internet, un nouveau pouvoir ?. Jean-Vincent Holeindre. Le Pouvoir. Concepts, lieux, dynamiques, Sciences humaines, 2014, 9782361060428. halshs-01172516

HAL Id: halshs-01172516

<https://shs.hal.science/halshs-01172516>

Submitted on 7 Jul 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Internet, un nouveau pouvoir ?

Benjamin Loveluck

[paru dans J.-V. Holeindre (dir.), *Le Pouvoir, Auxerre, Editions Sciences Humaines*]

Au même titre que la plupart des technologies de communication qui l'ont précédée, l'informatique en réseau a initialement été célébrée comme une « révolution » des pouvoirs. Elle serait un moyen de diffusion des connaissances, de transparence démocratique, de renversement des hiérarchies et d'émancipation individuelle. Internet, et les appareils très divers qui s'y articulent (téléphones mobiles, appareils de captation photo et vidéo etc.), présente cependant des spécificités qui le distinguent des médias antérieurs. Ainsi, il a durablement été appréhendé comme étant *structurellement* tourné vers la liberté¹ : à travers internet se formule l'utopie d'une organisation sociale immanente, enfin débarrassée d'institutions politiques forcément imparfaites. Cependant, le réseau présente également un ensemble de *contraintes* ainsi que des opportunités de *contrôle* pour un certain nombre d'acteurs. Loin d'abolir les rapports de pouvoir, il en reconfigure profondément les contours.

Internet comme *empowerment* et pouvoir d'auto-organisation

Le réseau associé aux ordinateurs personnels, et aujourd'hui aux appareils de communication mobiles, a longtemps été présenté comme un outil au service de l'individu et de la société civile, leur redonnant des capacités d'action (*empowerment*) contre les pouvoirs économiques et politiques institués. Internet combine tout d'abord les caractéristiques d'un média de diffusion de masse (comme la télévision) avec celles d'un média d'échanges interpersonnels (comme le téléphone). En outre, sur le plan technique, le réseau présente une architecture dépourvue de centre ; par principe, son utilisation ne devait donc pas être limitée, conditionnée ou filtrée.

C'est en vertu de ces caractéristiques techniques qu'internet est initialement venu incarner un espace de libre expression, très difficile à surveiller, à réguler et à censurer. Mais cette orientation libérale-libertaire est également due au contexte historique et sociologique de son émergence, traversée par les mouvements contre-culturels : l'informatique a ainsi été mise au service de la liberté individuelle et de relations sociales plus harmonieuses, dans le prolongement de certaines utopies hippie². La figure la plus emblématique de cette appropriation individuelle des ressources informatiques est certainement celle du *hacker*, qui à l'origine désigne un informaticien chevronné et inventif, capable de maîtriser la technique et de la mettre à son service (au risque parfois de contrevenir à la loi) plutôt que d'en subir les effets.

Pour toutes ces raisons, internet a vite semblé être le vecteur principal de la redistribution des pouvoirs au sein de sociétés dites « en réseaux », au fonctionnement plus

¹ Patrice Flichy, *L'Imaginaire d'Internet*, Paris, La Découverte, 2001 ; Manuel Castells, *La Galaxie Internet*, Paris, Fayard, 2002.

² Fred Turner, *Aux sources de l'utopie numérique. De la contre-culture à la cyberculture*, Stewart Brand, un homme d'influence, Caen, C&F éditions, 2012 [2006].

horizontal et décentralisé. Il a même représenté un modèle d'*auto-organisation* sociale, fondé sur la libre circulation de l'information – ce à quoi renvoie par exemple l'idée d'« intelligence collective »³. En effet, le succès d'internet dans les années 1990, avec l'invention du World Wide Web, la privatisation du réseau et son adoption rapide par les particuliers, a été comprise avant tout comme une libération des énergies individuelles – notamment sur le plan économique. En favorisant les initiatives et les interactions, en accélérant la circulation des informations, en offrant à tout un chacun la possibilité de publier et de créer des services, internet a semblé perfectionner les mécanismes du marché pour entraîner l'avènement d'une « Nouvelle économie » riche d'opportunités de croissance inédites. Cependant, internet a également entraîné une relecture de la définition même de l'économie, dans la mesure où il se caractérise aussi par la prégnance des échanges coopératifs et non-marchands, donnant lieu à une « économie du don » qui vient s'articuler de manière complexe avec l'économie marchande⁴.

Le meilleur exemple en est le mouvement des logiciels libres, dont l'innovation centrale a consisté à combattre l'extension de la propriété intellectuelle de l'intérieur même du droit, à travers le procédé du *copyleft* : en renversant la logique du droit d'auteur, il s'agit en effet de garantir les droits de l'utilisateur et de préserver ainsi l'existence d'un commun informationnel. Par de nombreux aspects, internet se présente ainsi comme un mode original d'organisation des échanges, voire le fondement d'une économie politique « en réseaux », c'est-à-dire décentralisée et caractérisée par ce que le juriste Yochai Benkler appelle des « effets coordonnés d'actions non coordonnées »⁵. Les logiciels libres ou encore l'encyclopédie libre et collaborative Wikipédia sont les figures les plus représentatives de ce phénomène. De telles caractéristiques ont également alimenté des approches plus critiques, s'appuyant sur le concept spinoziste de « multitude » pour désigner ces formes de structuration immanentes des activités, au sein d'un « capitalisme cognitif » qui, en s'appuyant sur les biens immatériels, se voit contraint de remettre en question des notions héritées de l'ère industrielle : la propriété privée, la division du travail ou encore la concurrence⁶.

Internet comme pouvoir démocratique

En vertu de son histoire et de ses caractéristiques socio-techniques, internet incarne aussi une forme de rupture avec les formes institutionnalisées de la vie politique. En tant qu'espace dominé par une sensibilité libérale-libertaire voire libertarienne, le réseau est tourné vers un idéal d'auto-organisation qui se traduit notamment par des aspirations à des formes de démocratie plus directes. Celles-ci résonnent fortement avec une conception mythifiée de la démocratie américaine, qui privilégie l'autonomie des communautés locales et des associations de citoyens, en contrepoint indispensable de la délégation politique.

³ Pierre Lévy, *L'Intelligence collective. Pour une anthropologie du cyberspace*, Paris, La Découverte, 1997 [1994].

⁴ Richard Barbrook, « The hi-tech gift economy », *First Monday [online]* 3, n° 12, décembre 1998.

⁵ Yochai Benkler, *La Richesse des réseaux. Marchés et libertés à l'heure du partage social*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2009 [2006].

⁶ Yann Moulier Boutang, *Le Capitalisme cognitif. La nouvelle grande transformation*, Paris, Amsterdam, 2008 [2007].

Ce thème est ancien et rejoint celui de la « démocratie électronique »⁷, qui a accompagné aussi bien le développement de l'informatique que la diffusion de la télévision, et qui voudrait mettre la technique au service d'une démocratie plus « participative », voire supprimer le besoin d'intermédiaires – médias, partis, syndicats etc. Dans ce contexte également, internet a souvent été érigé comme le lieu par excellence d'une revitalisation de la « démocratie délibérative » inspirée de l'idéal d'un espace public orienté vers la résolution des conflits et la formation d'un consensus par la discussion⁸. Les blogs, les forums et avant eux les *newsgroups* permettraient de mettre en œuvre un vaste dialogue entre citoyens, où seraient notamment valorisés la parole profane et les savoirs d'expérience, mis à égalité avec ceux des représentants, des experts et des « technocrates » – la figure de l'*amateur* trouvant enfin droit de cité. Pour partie, internet peut donc certainement être présenté comme le lieu d'un bouleversement de la démocratie représentative⁹.

Des études empiriques sont très vite venues tempérer ces perspectives cependant, épousant ainsi une forme de « réalisme » dans l'appréhension politique du réseau – qui représenterait une évolution plutôt qu'une révolution de l'engagement citoyen¹⁰. Premièrement, les inégalités de ressources perdurent ; à l'heure numérique une « fracture civique » sépare toujours la minorité d'individus fortement intéressés et impliqués dans la politique du reste de la population¹¹. Deuxièmement, la plupart des initiatives visant à rapprocher les citoyens de leurs institutions en s'appuyant sur les Technologies d'information et de communication (TIC) – dispositifs de consultation, débats publics institutionnalisés, « vote électronique »... – ont pour l'instant eu des résultats mitigés¹². Troisièmement, si internet se présente comme un espace de liberté d'expression, il est également traversé par une forte conflictualité, des rumeurs, des invectives et finalement un renforcement des tendances à l'homophilie des opinions et à la « balkanisation » de l'espace public¹³. Enfin quatrièmement, internet tout comme les autres médias peut être l'objet de stratégies de communication mises en œuvre par des professionnels, visant à segmenter les publics, à cadrer les discussions et à orienter l'opinion en servant des intérêts précis¹⁴.

De manière générale, la diffusion d'internet auprès du grand public a entraîné une réévaluation de ses possibilités émancipatoires. Sous l'effet de la massification des usages tout d'abord, et en vertu des nouveaux services apparus sur le Web – en particulier les réseaux sociaux numériques ou « médias sociaux » –, les valeurs initialement associées au réseau ont du être révisées. D'une part, les inégalités de race, de classe, d'éducation ou encore de genre perdurent dans un monde « virtuel » qui garde finalement un solide ancrage avec le monde

⁷ Thierry Vedel, « L'idée de démocratie électronique. Origines, visions, questions », in : *Le Désenchantement démocratique*, sous la direction de Pascal Perrineau, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 2003, p. 243-266.

⁸ Jürgen Habermas, *L'Espace public. Archéologie de la Publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978 [1962].

⁹ Patrice Flichy, « Internet et le débat démocratique », *Réseaux*, n° 150, 2008, p. 159-185 ; Dominique Cardon, *La Démocratie Internet. Promesses et limites*, Paris, Seuil, 2010.

¹⁰ Michael Margolis et David Resnick, *Politics As Usual. The Cyberspace "Revolution"*, Thousand Oaks, CA, Sage, 2000.

¹¹ Pippa Norris, *Digital Divide. Civic Engagement, Information Poverty, and the Internet Worldwide*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.

¹² Laurence Monnoyer-Smith, *Communication et délibération. Enjeux technologiques et mutations citoyennes*, Paris, Hermès/Lavoisier, 2011.

¹³ Cass R Sunstein, *Republic.com*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 2001.

¹⁴ Philip N Howard, *New Media Campaigns and the Managed Citizen*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.

hors-ligne. D'autre part, de nouvelles injonctions sont nées avec la sociabilité en ligne : celles consistant à développer stratégiquement son « capital social »¹⁵ sur les réseaux, à s'activer et à s'exprimer toujours plus afin d'assurer, pour soi ou pour une institution, une visibilité suffisante c'est-à-dire une « réputation » convenable au sein d'une « économie de l'attention » généralisée¹⁶. Le réseau favoriserait ainsi les individus dotés des compétences nécessaires pour se mouvoir dans ce nouvel « ordre connexionniste »¹⁷. Une critique néo-marxiste, enfin, dénonce l'« exploitation numérique » (*digital labor*)¹⁸ qui accompagnerait cette nouvelle économie politique, dans la mesure où un petit nombre d'entreprises – Google, Facebook, Amazon, Apple etc. – centralisent la valeur économique produite par l'ensemble des « contributions générées par les utilisateurs » (UGC ou *user-generated content* : photos, vidéos, commentaires, compte-rendus d'ouvrages mais également tout simplement les requêtes effectuées dans les moteurs de recherche). Ces acteurs profiteraient habilement à la fois de l'« économie du don » caractérisant les échanges sur internet, et de la tendance à la « production de soi » sur le réseau.

Internet comme pouvoir contre-démocratique : les recompositions de la sphère publique

Cependant si internet bouleverse les équilibres de pouvoirs, c'est certainement avant tout en tant que lieu privilégié du déploiement d'activités *contre-démocratiques*, définies par Pierre Rosanvallon comme des fonctions de veille, d'empêchement et de jugement, et visant à exercer un contrôle sur la démocratie électorale¹⁹. En particulier, les spécificités d'un « système médiatique hybride »²⁰ ou d'une « sphère publique en réseau »²¹ consistent à pousser plus loin l'impératif de transparence associé au fonctionnement démocratique – bouleversant au passage la teneur du « quatrième pouvoir » traditionnellement associé au journalisme. Il s'agit également dans certains cas de s'appuyer sur une meilleure circulation de l'information pour fédérer des forces critiques et engager des actions collectives – dans un contexte démocratique, mais aussi face à des régimes plus autoritaires.

L'environnement d'internet porte par exemple des coups de boutoir aux limites imposées à la transparence telles que le secret d'Etat. On a pu le voir en 2010 lorsque l'organisation WikiLeaks – en concertation avec plusieurs grands organes de presse – a permis la « fuite » de masses d'informations confidentielles (rapports militaires sur la guerre en Afghanistan et en Iraq, télégrammes diplomatiques américains). Dans sa version la plus radicale, cette revendication de transparence pour les grandes institutions s'articule avec une exigence de secret pour les communications individuelles, mobilisant notamment les techniques de cryptographie. Comme le résume le principe défendu par le mouvement *cypherpunk* – dont est issu WikiLeaks – depuis le début des années 1990 : « *privacy for the*

¹⁵ Fabien Granjon et Benoît Lelong, « Capital social, stratifications et technologies de l'information et de la communication. Une revue des travaux français et anglo-saxons », *Réseaux*, n° 139, 2006, p. 147-181.

¹⁶ Richard A Lanham, *The Economics of Attention. Style and Substance in the Age of Information*, Chicago, IL and London, University of Chicago Press, 2006.

¹⁷ Luc Boltanski et Eve Chiapello, *Le Nouvel Esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999, « Ch. 2 – La formation de la cité par projets », p. 154-238.

¹⁸ Trebor Scholz (dir.), *Digital Labor. The Internet as Playground and Factory*, London and New York, Routledge, 2012.

¹⁹ Pierre Rosanvallon, *La Contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil, 2006.

²⁰ Andrew Chadwick, *The Hybrid Media System. Politics and Power*, Oxford and New York, Oxford University Press, 2013.

²¹ Benkler, *La Richesse des réseaux*, *op. cit.*

weak and transparency for the powerful » (« la préservation de la vie privée pour les faibles, l'exigence de transparence pour les puissants »)²².

Par ailleurs, des actions concertées ont pris forme, qui sont endogènes à internet dans deux sens au moins. D'abord parce qu'elles exploitent les caractéristiques techniques du réseau. Par exemple, lorsque l'Etat américain a riposté contre WikiLeaks en obligeant Visa ou PayPal à en bloquer les financements, les sites Web de ces entreprises ont été la cible d'attaques par déni de service (c'est-à-dire par la multiplication des connections afin de saturer les serveurs) mises en œuvre par le collectif Anonymous. Ces actions peuvent ainsi s'apparenter, dans le domaine électronique, à de nouvelles formes de manifestations publiques voire de « désobéissance civile ». Ensuite, certains enjeux propres à internet et à la libre circulation de l'information fédèrent également les énergies : on a pu le voir lors des différents débats concernant la « neutralité des réseaux », ou encore dans les campagnes qui ont mené en 2012 à la suspension de l'accord commercial anti-contrefaçon (ACTA)²³ au Parlement européen d'un côté, et au retrait de lois telles que la *Stop Online Piracy Act* (SOPA) au Congrès américain.

De manière plus générale, la sociologie des mobilisations collectives a montré qu'un « internet militant » doté d'une certaine autonomie s'était développé, dans la mesure notamment où la structure en réseau des mouvements sociaux protestataires présenterait une forte « homologie » avec internet²⁴. Les technologies numériques favoriseraient la coalition d'intérêts et d'opinions, et donc la formation d'associations au sein de la société civile, ayant pour caractéristiques d'être généralement hétérogènes et volatiles. Ces organisations souples et acérées sont fondées sur le consensus *ad hoc* plutôt que sur des engagements idéologiques préexistants – des formes de mobilisations qui peuvent se muer en « actions connectives »²⁵. Cette perspective a culminé avec la succession de mouvements de contestation ainsi que les soulèvements révolutionnaires qui ont émaillé la période 2009-2011 : révoltes suite aux élections présidentielles iraniennes, mouvement des « Indignés » en Espagne, Occupy Wall Street aux Etats-Unis – et surtout les « printemps arabes », qui ont très vite été qualifiés de « révolutions internet » en raison du rôle joué par les téléphones mobiles et les réseaux informatiques, à la fois pour diffuser des informations soumises à la censure au sein de régimes répressifs, et pour coordonner les mobilisations et les actions collectives.

Pour le sociologue Manuel Castells, de telles mobilisations sont révélatrices des transformations qui affectent la sphère publique, et qui sont rendues possibles par ce qu'il appelle l'« auto-communication de masse »²⁶ : les blogs, les plateformes de partage de contenus tels que YouTube, et les réseaux socionumériques tels que Facebook ou Twitter, qui viennent concurrencer, contredire mais aussi alimenter les grands médias. Certains auteurs ont cependant critiqué l'accent mis sur internet et les réseaux sociaux dans ces différents cas de figure, révélateur selon eux d'une vision déterministe de la technique et d'une perspective occidentalocentrée qui tend à surévaluer voir à méconnaître les effets de ces technologies – soulignant au contraire que dans de nombreux cas, la traçabilité inhérente au numérique rend

²² Julian Assange, avec la collaboration de Jacob Appelbaum, Andy Müller-Maguhn, et Jérémie Zimmermann, *Cypherpunks. Freedom and the Future of the Internet*, New York, OR Books, 2012.

²³ Ce projet de traité, négocié en toute opacité, est destiné à renforcer les droits de propriété intellectuelle, au détriment parfois des libertés individuelles.

²⁴ Fabien Granjon, *L'Internet militant. Mouvement social et usages des réseaux télématiques*, Rennes, Apogée, 2001.

²⁵ W Lance Bennett et Alexandra Segerberg, *The Logic of Connective Action. Digital Media and the Personalization of Contentious Politics*, New York and Cambridge, Cambridge University Press, 2013.

²⁶ Manuel Castells, *Communication et pouvoir*, Paris, Ed. de la Maison des sciences de l'homme, 2013 [2009].

possible une identification précise des dissidents²⁷. Au final, il apparaît que les logiques d'action collective et d'« action connective » s'enracinent tout d'abord dans des dynamiques sociales plus profondes, et qu'elles viennent plutôt se compléter que s'opposer, en interagissant de manière complexe²⁸.

De nombreux travaux cherchent également à exposer les nouvelles contraintes au sein d'une sphère publique recomposée, telles que les conditions d'accès à la parole publique. Dans le monde de l'imprimé, des institutions comme la presse et l'édition s'étaient érigées en *gatekeepers* filtrant les discours *a priori* et les soumettant à des règles déontologiques et des formats d'énonciation. Dans le monde d'internet, tous ont un accès égal à la parole, et le tri et la hiérarchisation s'effectuent *a posteriori*, une fois que des documents ou des contenus ont été publiés. Cependant, les moteurs de recherche et les réseaux socionumériques jouent là un rôle crucial, permettant de faire « remonter » et donc accéder à la visibilité certaines informations plutôt que d'autres, en vertu des mécanismes d'indexation ainsi que de différents dispositifs algorithmiques de sélection censés déterminer leur « pertinence » relative – par exemple le PageRank de Google ou encore l'EdgeRank de Facebook.

Ces « infomédiaires »²⁹ ont acquis une place centrale dans l'écosystème informationnel, et donc d'abord un pouvoir lié à leur capacité d'orienter les flux d'informations. En théorie, ils ne font que refléter les préférences agrégées des utilisateurs, mettant tout le monde sur un même plan ; en pratique, ils entérinent bien souvent des différences d'exposition et de notoriété déjà existants. À ce titre, les analyses mathématiques de réseaux ont très tôt montré que la topologie d'internet, et tout particulièrement celle du Web, se caractérise par des distributions fortement inégales : une petite minorité de sites sont très consultés, tandis qu'une grande majorité l'est très peu voire pas du tout³⁰. En outre, ces acteurs sont en position d'exercer différentes formes de censure, en décidant ou non d'indexer certains types de contenus, voire en les retirant de leur plateforme s'ils y sont hébergés.

Enfin, en recentralisant le réseau sur la base d'une architecture client-serveur, les grands acteurs du numérique collectent les *traces* de l'activité qui transite par leurs services et conservent notamment quantité de données à caractère personnel. Le traitement de ces données et le profilage qui en est issu permet de fournir des services marketing et publicitaires poussés. Il s'inscrit dans une tendance plus générale au développement d'analyses prédictives fondées sur le croisement de données d'activité, qui sont de plus en plus nombreuses à être captées dans la vie quotidienne (ce qui est souvent désigné sous le nom de *big data*) et qui fournissent un tableau de plus en plus précis des comportements individuels. De telles considérations ont conduit au développement de programmes de recherche visant à mettre au jour les effets de pouvoir des algorithmes³¹.

²⁷ Evgeny Morozov, *The Net Delusion. The Dark Side of Internet Freedom*, New York, Public Affairs, 2011.

²⁸ Geoffrey Pleyers, « Le militantisme en réseau. Présentation », *Réseaux*, n° 181, 2013, p. 9-21.

²⁹ Franck Rébillard et Nikos Smyrniotis, « Les infomédiaires, au cœur de la filière de l'information en ligne. Les cas de Google, Wikio et Paperblog », *Réseaux*, n° 160, 2010, p. 163-194.

³⁰ Bernardo A. Huberman, *The Laws of the Web. Patterns in the Ecology of Information*, Cambridge, MA, MIT Press, 2001 ; Albert-László Barabási, *Linked. The New Science of Networks*, Cambridge, MA, Perseus, 2002, p. 56-58.

³¹ Dominique Cardon, « Politique des algorithmes. Présentation », *Réseaux*, n° 177, 2013, p. 9-21.

Internet comme pouvoir de surveillance et de contrôle

Au-delà de ces considérations, internet a subi une série de transformations qui l'ont éloigné de ses idéaux originels, et qui conduisent à proposer un tableau plus nuancé. Dès la fin des années 1990, des juristes américains se sont saisis d'internet comme objet de réflexion politique du point de vue du droit. Pour Lawrence Lessig notamment, le code informatique doit être compris comme une écriture dotée de puissants effets performatifs – c'est-à-dire comme un code de loi, ce qu'il affirma avec force à travers une formule demeurée célèbre : « *code is law* »³². En effet le code informatique, en fixant par exemple les modalités de l'accès à des services ou à des informations, leur caractère plus ou moins protégé et plus ou moins tracé, régule *de facto* les comportements – rendant possible ou non certaines actions, avec la mise en place de ce que Lessig appelle des « architectures de contrôle ». Il s'agit d'un artifice régissant la vie en commun, de manière plus efficace encore que le droit, et donc d'un enjeu démocratique de premier plan.

De manière générale, plutôt qu'un *instrument* susceptible de produire des *effets*, internet a graduellement été appréhendé davantage comme un *environnement* présentant un certain nombre de potentialités mais également de contraintes. De telles approches rejoignent les recherches en sociologie des sciences et techniques qui se sont intéressés aux manières dont les technologies ou « artefacts » contribuent à donner forme aux relations sociales³³. De ce point de vue, le pouvoir d'internet doit se comprendre plutôt en un sens foucauldien³⁴, c'est-à-dire comme celui d'un *dispositif* socio-technique ouvrant à différentes modalités d'articulation entre architectures techniques, fonctionnements logiciels, et interactions sociales. Certains auteurs ont ainsi cherché à comprendre la tension entre liberté et contrôle au sein des réseaux³⁵ : en dépit des ambitions initiales, en effet, une multiplicité de mécanismes d'inspection et de cadrage des activités ont investi les différentes couches du réseau, c'est-à-dire aussi bien les dimensions matérielles (*backbones*, routeurs, câbles sous-marins etc.) que les strates logiques (systèmes d'adressage) et applicatives (en particulier le Web). Alexander Galloway va jusqu'à dire que « le principe fondateur d'internet est le contrôle, et pas la liberté »³⁶, ne serait-ce qu'en vertu de la standardisation technique nécessaire à l'interopérabilité.

À travers ces travaux, transparaît l'idée qu'internet n'est pas (ou pas seulement) un espace de liberté sans entraves, mais qu'il a également été le théâtre de la formation de nouvelles asymétries de relations. En effet, diverses opérations de recentralisation du réseau ont eu lieu, qui ont permis à certains acteurs d'occuper désormais une place prépondérante dans l'écologie des flux informationnels – soit à des fins de centralisation de la valeur économique, soit afin de servir les intérêts des autorités politiques (aussi bien sur le plan domestique que géopolitique). En particulier, en prenant appui sur les possibilités d'enregistrement, de traçabilité et de traitement automatisé inhérents au numérique, de vastes dispositifs de surveillance, de censure et de manipulation des informations se sont également mis en place, ouvrant à des formes de contrôle sur les individus. Ces transformations s'inscrivent dans le cadre plus général du déploiement, sur le long terme, d'un « ordre

³² Lawrence Lessig, *Code and Other Laws of Cyberspace*, New York, Basic Books, 1999.

³³ Langdon Winner, « Do artifacts have politics? », *Daedalus* 109, n° 1, 1980, p. 121-136.

³⁴ Michel Foucault, « Le jeu de Michel Foucault », in : *Dits et écrits. Vol. 3, 1976-1979*, Paris, Gallimard, 1994 [1977], p. 298-329.

³⁵ Wendy Hui Kyong Chun, *Control and Freedom. Power and Paranoia in the Age of Fiber Optics*, Cambridge, MA and London, MIT Press, 2006.

³⁶ Alexander R Galloway, *Protocol. How Control Exists After Decentralization*, Cambridge, MA, MIT Press, 2004, p. 142.

sécuritaire » qui s'appuie sur l'innovation technologique³⁷. Les puissances souveraines, notamment les Etats-Unis, ont ainsi investi les réseaux à travers la mise en place de mécanismes sophistiqués de surveillance (dont toute l'ampleur a été dévoilée en 2013 par le lanceur d'alerte Edward Snowden) voire des actions offensives (en témoignent les moyens consacrés ces dernières années par les forces armées au développement de capacités de « cyberdéfense »).

Conclusion

Ainsi, internet ne semble pas de lui-même garantir un affranchissement des relations de pouvoir, mais entraîne plutôt des reconfigurations profondes, qui oscillent entre deux extrêmes : d'un côté une plus grande capacité d'émancipation individuelle face aux institutions, de l'autre un contrôle accru des individus par les puissances instituées. Des visions concurrentes et des objectifs divergents ont pris forme : un internet décentralisé opposé à un internet centralisé ; la protection de l'anonymat et de la vie privée face à la captation des données personnelles ; la transparence des affaires publiques contre le secret d'Etat ; un internet comme bien commun face à l'extension du régime de la propriété intellectuelle etc. Ces options sont en tension au sein de l'espace hétérogène constitué par internet, qui vient lui-même s'articuler aux autres dimensions de la vie sociale ; de ces agencements multiples découlent donc autant de possibilités politiques.

³⁷ Armand Mattelart, *La Globalisation de la surveillance. Aux origines de l'ordre sécuritaire*, Paris, La Découverte, 2007.